



Commission des transports et de l'environnement
Commission parlementaire : enjeux de recyclage et de
valorisation du verre

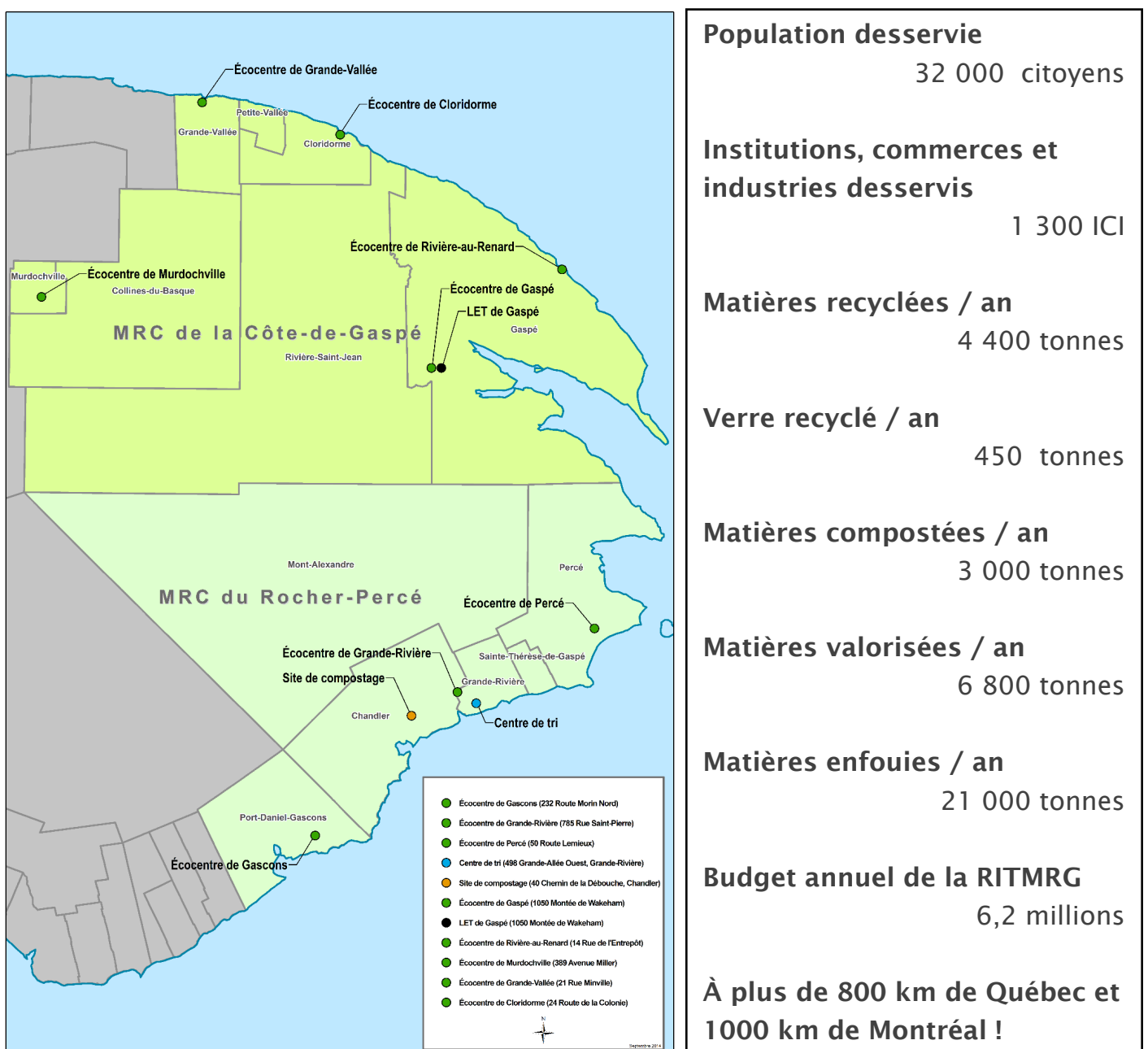
Mémoire

Présentation de la RITMRG

La Régie de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) a été créée en 1999 par la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé. Le conseil d'administration est composé de six élus, soit trois par partenaire. À l'époque, l'entente conclue visait principalement la construction et l'opération d'un centre de tri des matières recyclables. Depuis ce temps, la RITMRG a élargi son champ de compétences et assure maintenant la gestion des activités suivantes relatives aux matières résiduelles :

- Propriétaire et opérateur du Lieu d'enfouissement technique (déchets) situé à Gaspé;
- Propriétaire et opérateur du centre de tri (matières recyclables) situé à Grande-Rivière;
 - Incluant la transformation et mise en marché locale et régionale du verre;
- Propriétaire et opérateur du site de compostage (matières organiques) situé à Chandler;
 - Incluant la gestion du site de traitement des eaux par culture de saules;
- Opérateur de trois écocentres;
- Gestionnaire du contrat de collecte et transport;
 - Incluant la gestion du système de gestion par puces électroniques;
- Accompagnement auprès de la clientèle résidentielle et ICI (institutions-commerces-industries) visant l'amélioration et la gestion responsables des matières résiduelles.

La RITMRG en image et en chiffres



Population desservie

32 000 citoyens

Institutions, commerces et industries desservis

1 300 ICI

Matières recyclées / an

4 400 tonnes

Verre recyclé / an

450 tonnes

Matières compostées / an

3 000 tonnes

Matières valorisées / an

6 800 tonnes

Matières enfouies / an

21 000 tonnes

Budget annuel de la RITMRG

6,2 millions

À plus de 800 km de Québec et
1 000 km de Montréal !

Présentation des représentants de la RITMRG

Monsieur Daniel Côté est l'actuel président du conseil d'administration de la RITMRG. Ce rôle est assumé en alternance avec la préfète de la MRC du Rocher-Percé. Parmi les responsabilités qui incombent à M. Côté, notons les suivantes :

- Premier vice-président de l'UMQ depuis 2019 (2^e V-P en 2018-2019);
- Préfet (MRC de La Côte-de-Gaspé) depuis 2017;
- Président (Régie intermunicipale des Transports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – RÉGIM);
- Administrateur (Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – RIÉGIM) depuis 2013;
- Président et vice-président (en alternance) (Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie) depuis 2013;
- Administrateur (Société de Chemin de fer de la Gaspésie) depuis 2013;
- Trésorier (Escale Gaspésie) depuis 2013;
- Maire (Ville de Gaspé) depuis 2013.

Madame Nathalie Drapeau est la directrice générale de la RITMRG depuis 2011. Outre la gestion de l'organisme, elle est l'instigatrice du projet « verre » et recherche constamment des solutions innovantes qui concilient réalités régionales, impacts environnementaux positifs et gains économiques.

Le projet de transformation du verre en Gaspésie est l'un de ces projets qui s'inscrit parfaitement avec ses objectifs de développement et elle a le privilège de compter sur un conseil d'administration proactif et ouvert pour réaliser l'ensemble des projets qui sont sur la table.

Madame Drapeau a aussi à son actif les implications suivantes :

- Membre fondatrice et vice-présidente au conseil d'administration pour le **Fonds d'action québécois en développement durable** de mars 2000 à ce jour (45 millions) – www.faqdd.qc.ca;
- Présidente au conseil d'administration pour le Fonds d'investissement en développement durable FIDD de 2003 à 2010 (18 millions);
 - *Soutien aux entreprises qui présentent une technologie- un service ayant un impact appréciable sur le développement durable et les changements climatiques;*
 - *Travaille avec le bilan de l'entreprise ainsi que le rapport d'analyse cycle de vie;*
- Membre du comité consultatif de **Cycle capital management** Fonds I – fonds de développement en technologies propres de 2011 à ce jour – www.cyclecapital.com;
- Commissaire pour le bureau d'audiences publiques en environnement 2013-2015;
- Présidente de **RÉSEAU Environnement** de mars 1999 à mars 2001 et membre active du comité « matières résiduelles ».

La gestion du verre avant le projet de transformation locale

Sur le territoire desservi par la RITMRG,

- Les citoyens sont invités à déposer les matières recyclables, dont le verre, dans les bacs de recyclage qui sont collectés aux deux semaines;
- Pour les institutions, commerces et industries (ICI), les matières recyclables, dont le verre, sont déposées dans des conteneurs vidés par camion à chargement avant ou dans des boîtes recueillies manuellement par un organisme partenaire, selon le territoire.

Les pots et bouteilles de verre reçus au centre de tri représentent environ 10 % du tonnage reçu et se retrouvent sous 3 formats : intacts, cassés grossièrement ou en petits morceaux.

- Pour le verre intact ou cassé grossièrement, les trieurs en disposaient dans le casier à verre;
- Pour le verre en petits morceaux, il se retrouvait dans ce qu'on appelle les « rejets de convoyeurs ». Puisque les matières recyclables, incluant le verre, circulent sur de multiples convoyeurs, les parties fines passent au travers des structures sous les convoyeurs pour se retrouver dans les fosses que l'on vide régulièrement. Dans ces rejets, on retrouve notamment, environ 60 % de petits morceaux de verre que l'on destinait à l'enfouissement, faute de moyen technique approprié pour le récupérer.

Pour la RITMRG, la gestion du verre était extrêmement coûteuse et fort complexe techniquement pour les raisons suivantes :

- Les marchés de transformation du verre étaient éloignés (plus de 800 km);
- Les transports adéquats étaient rares (types de conteneurs, capacité réduite, disponibilité limitée);
- Par exemple, un voyage de verre d'environ 30 tonnes coûtait 4 000 \$.



Devant cette situation, il importait pour la RITMRG d'évaluer les solutions qui favorisait une gestion plus locale ou régionale des matières, moins de transport et de dépendance aux marchés, une transformation et un usage local, pour mener ultimement à une augmentation du taux de valorisation et une gestion plus environnementale du verre.

La transformation locale du verre

En 2014, la RITMRG déposait sa candidature à l'appel à projet lancé par Éco Entreprise Québec (EEQ) et recevait une réponse favorable en étant l'un des cinq projets retenus par l'organisme. Le verre généré par les Gaspésiens, qu'il soit intact, cassé ou en petit morceaux, serait transformé et utilisé en Gaspésie ! Avec en bonus, le traitement des rejets de convoyeurs qui prenaient le chemin de la valorisation plutôt que celui de l'enfouissement.

En somme, une chaîne de traitement, ayant requis des investissements totaux d'environ 800 000 \$, permet de récupérer le verre perdu dans les rejets de convoyeurs, de le combiner au verre issu du tri et de l'implorer pour en faire un granulats de verre destiné à la réutilisation locale.

Pour la RITMRG, la gestion locale du verre (collecte, transformation, réutilisation) permet de faire des économies, de faire bénéficier la population d'un produit réutilisable, de développer de nouvelles applications pour le verre granulé, de créer des emplois, de participer à la réduction des GES, d'être plus indépendante face au marché du verre.

LA GESTION DU VERRE APRÈS 2017

En mai 2017, implantation d'une nouvelle ligne qui:

- Transforme le verre par implosion en granulats 0-6 mm
- Nettoie les rejets de convoyeurs
- Avec un taux de pureté au-delà de 99,5 %

Résultats :

- Implosion de 120 tonnes de verre issu du tri + 260 tonnes de verre récupéré dans les rejets en 2018
- Diminution de 80 % des rejets destinés à l'enfouissement
- Vente de 75 % du verre pour usage local

Question d'argent \$\$\$ (partenaires EEQ, RQ, MEIE)

- Investissement total de 800 000 \$
- Revenus de vente du verre : 10 000 \$
- Économies nettes par an pour la gestion du verre / rejets : 70 000 \$
- 1,5 emploi



Que fait-on avec le verre imlosé ?

La RITMRG a travaillé de concert avec EEQ, l'École de technologie supérieure et les partenaires municipaux pour maximiser les opportunités d'utilisation du verre granulé en région. Après seulement deux ans d'opération, les applications sont nombreuses et l'intérêt grandissant. Voici quelques exemples :



28 % du verre transformé au centre de tri a été utilisé dans les aménagements paysagers en 2018.

Le produit est original, suscite l'intérêt des citoyens et est facile à utiliser

12 % du verre transformé a servi de remblai.

On évite d'extraire des matières premières tels le sable et gravier. Cette application suscite l'intérêt des municipalités considérant la capacité isolante constatée. La recherche et les projets pilotes doivent être soutenus

REMBLAI ET ENROBAGE

- Capacité isolante constatée
- Moins sensible au gel/dégel
- Seul le remblai a été testé sur notre territoire, mais l'utilisation comme enrobage pourrait être également développée

Crédit : Rapport ETS 2019

ABRASIF DE RUE

- Très efficace entre -10°C et 0 °C
- Propre (moins boueux)
- Sans risque pour les animaux (pattes de chiens)
- Potentiel d'économie pour les villes
- Potentiel élevé d'Utilisation
- Évaluation du taux de récupération à venir

Photo : Radio-Canada

➤ Recette projet pilote Ville de Grande-Rivière : 20% de verre pour 80% sable et déglacant

Photo : Radio-Canada

Photo : Ville de Grande-Rivière

35 % du verre transformé a été utilisé comme abrasif de rue, en remplacement du sable.

Cet usage est possible partout au Québec et il semble présenter des avantages dans certaines conditions comparativement aux matériaux habituels.

Et la consigne dans tout ça ?

Pour les citoyens

En 2015, plus de 800 de nos citoyens ont été interrogés sur leurs pratiques en gestion des matières résiduelles. Nous avons notamment posé la question suivante :

« Si une consigne est appliquée sur les bouteilles de vin, est-ce que vous déposerez toujours cette bouteille au bac bleu (sans récupérer la consigne) ou vous l'apporterez au point de dépôt le plus proche (avec récupération de la consigne) ?

Près de 50 % ont répondu que même s'il y avait une consigne, la bouteille de vin serait toujours déposée au bac bleu. Pourquoi ?

- La fréquence de collecte du bac bleu rend la pratique plus facile;
- Aucune envie d'accumuler des bouteilles à la maison;
- Pas le temps de se rendre au point de dépôt;
- Jugé inutile considérant qu'il faudra quand même maintenir la collecte du bac bleu.

Pour la RITMRG

Qu'il y ait consigne ou non du verre, le centre de tri de la RITMRG devra recevoir, trier et gérer la vente ou l'envoi du verre qui sera toujours présent au bac de recyclage. Le centre de tri devra donc maintenir les équipements et effectifs pour la gestion de ce verre.

Qu'il y ait consigne ou non du verre, la collecte du bac de recyclage sera maintenue. Le circuit de la consigne devient donc un 2e système de collecte en parallèle mais plus restreint et ciblé.

Qu'il y ait consigne ou non du verre, le centre de tri devra trouver preneur pour le verre, se doter d'équipements efficaces pour répondre aux attentes du marché mais le volume de verre sera moindre donc l'investissement plus coûteux / tonne de verre si la consigne dévie une partie du tonnage généré par la clientèle.

Qu'il y ait consigne ou non du verre, il faudra mettre l'accent sur la diversification des usages et des marchés au Québec pour éviter les situations de monopoles et donc de vulnérabilité des marchés.

En somme, à la lumière de l'expérience des deux dernières années,

- Le centre de tri demeure la meilleure porte d'entrée pour accueillir le verre, le trier et le transformer partiellement ou totalement;
- L'opportunité de mieux gérer le verre n'est pas au niveau du système de collecte mais plutôt au niveau des usages que l'on peut faire de ce verre une fois transformé;
- La consigne ne répond pas au réel enjeu soit celui de maximiser la réutilisation du verre au Québec, peu importe le format.

Les constats et recommandations de la RITMRG

La transformation locale du verre est possible et génère des économies, des emplois et une diminution des impacts environnementaux.

Nous recommandons que le gouvernement accompagne et soutienne les projets qui favorisent le circuit le plus court pour la gestion du verre, de sa collecte à sa réutilisation, en mettant à profit les systèmes et organisations actuelles, notamment les centres de tri.

La RITMRG a réussi à réutiliser localement le verre au sein d'une variété de projets exigeant plus ou moins de volume de verre imposé. La consigne du verre n'est en somme qu'une solution alternative de collecte. Le véritable enjeu au Québec est de favoriser le développement de débouchés multiples et ainsi éviter les situations de monopoles. Par ailleurs, le verre a des propriétés qui méritent d'être exploitées, notamment son effet isolant.

Nous recommandons que le gouvernement soutienne la recherche et les projets pilotes qui visent à réutiliser le verre sous différentes formes et dans différents contextes. Ainsi, la matière sera totalement mise en valeur tout en offrant des opportunités de proximité.

La RITMRG, de par sa situation géographique, a toujours fait preuve de créativité et d'audace dans sa gestion des matières résiduelles. Sa participation au projet initié par EEQ a permis de démontrer la pertinence et la faisabilité d'une transformation du verre locale pour une réutilisation locale. La consigne viendrait diluer ces efforts et diviser les ressources financières sans réels gains économiques, environnementaux et sociaux démontrés.

Nous recommandons minimalement d'analyser les divers scénarios de gestion du verre et d'en comparer les avantages et inconvénients tant au niveau environnemental, social qu'économique. Cette comparaison se doit d'être pertinente, réaliste et crédible.

La communauté des centres de tri vit au quotidien avec les matières recyclables dont le verre. Elle a de l'expertise, de l'expérience et une connaissance concrète des réels enjeux. Les gestionnaires de centres de tri se doivent d'être performants et efficaces au quotidien. La gestion rigoureuse du temps et des ressources est une préoccupation constante pour eux. Leur contribution à la réflexion et à l'analyse des scénarios est essentielle à notre avis.

Nous recommandons au gouvernement et organismes décisionnels d'impliquer de façon concrète cette vingtaine de gestionnaires à la réflexion, à l'analyse et l'élaboration de la carte des scénarios. Il en résultera une économie de temps, de ressources et d'argent tout en maintenant la motivation et la responsabilisation de ces joueurs dans le circuit du verre.